

Nom:

Prénom:

Né(e) le:

Adresse:

Ces aménagements prennent FIN:

Service de Medecine Préventive et de Promotion de la santé

Maison de l'université, place Emile Blondel 76821 MONT SAINT-AIGNAN CEDEX

Tel: 02.32.76.92.92 - télécopie: 02.32.76.92.91

CERTIFICAT D'AMENAGEMENT PRECISANT LES MESURES PARTICULIERES DES EXAMENS ET CONCOURS PASS POUR LES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE ROUEN

Loi n°2005-102 du 11 fevrier 2005

Pour l'egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Circulaire du 6 février 2023 (B.O. numéro 10 du 9 mars 2023 NOR : ESR2234137C)

Etudes en cours :

Etablissement:

Code Etudiant:

MEDECIN DESIGNE PAR LA C.D.A.P.H DU DEPARTEMENT 76

Types d'épreuves concernées :	
Autres types d'épreuves :	
Temps majoré :	
Autres temps majorés :	
Aménagements :	
Avis établi à Mont Saint Aignan le :	Validé par l'administration à Mont Saint Aignan le :
Médecin :	Visé par :

Les recours suivants contre cette décision peuvent être intentés dans un délai de deux mois • Le recours gracieux ou hierarchique devant le président de l'Université

- Le recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen